

Baromètre de la transition énergétique en Seine-et-Marne

(MAJ août 2022)

Département rural à l'origine, la population seine-et-marnaise a triplé en un demi-siècle en raison du développement de l'agglomération parisienne et de l'implantation des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et Sénart (1,43 million d'habitants en 2021).

Le sud et l'est du département restent encore **relativement ruraux**, mais toute la **frange ouest très urbanisée**, avec la ville de Chelles et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, fait désormais partie de l'agglomération parisienne.

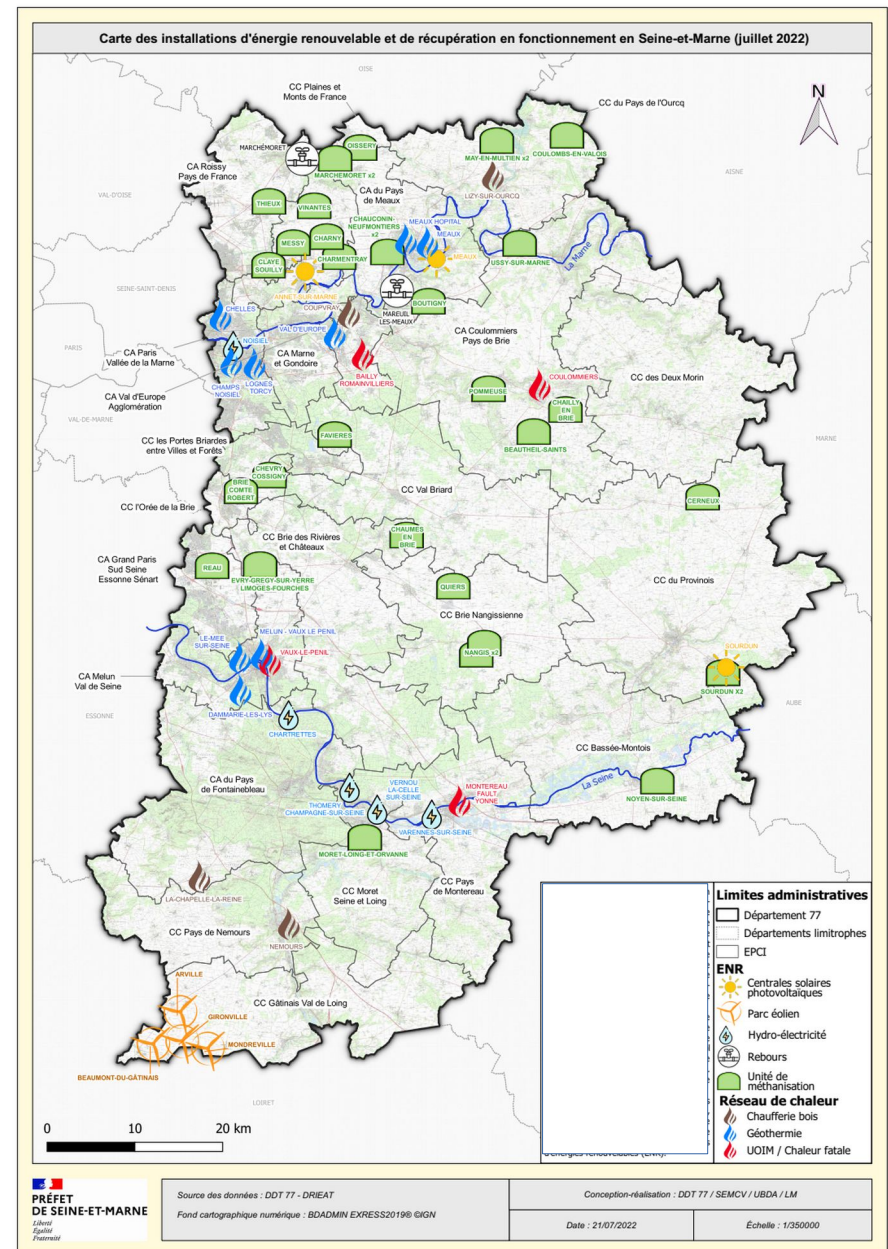
Cette typologie de territoire explique le développement de **nombreuses unités de méthanisation agricole** en zone rurale, de **centrales solaires photovoltaïques au sol** sur des friches et l'existence de **réseaux de chaleur** en zone urbaine plus dense.

L'extrême sud du département se caractérise par la présence d'éoliennes.


**PRÉFET
 DE SEINE-ET-MARNE**

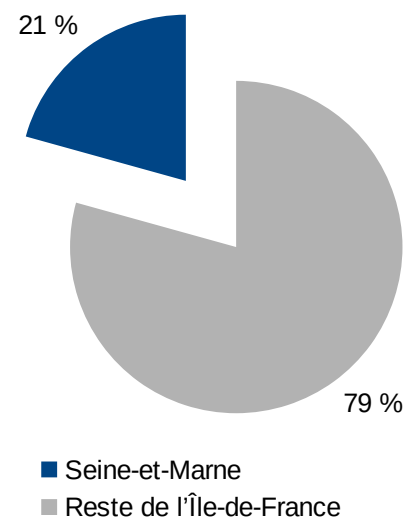
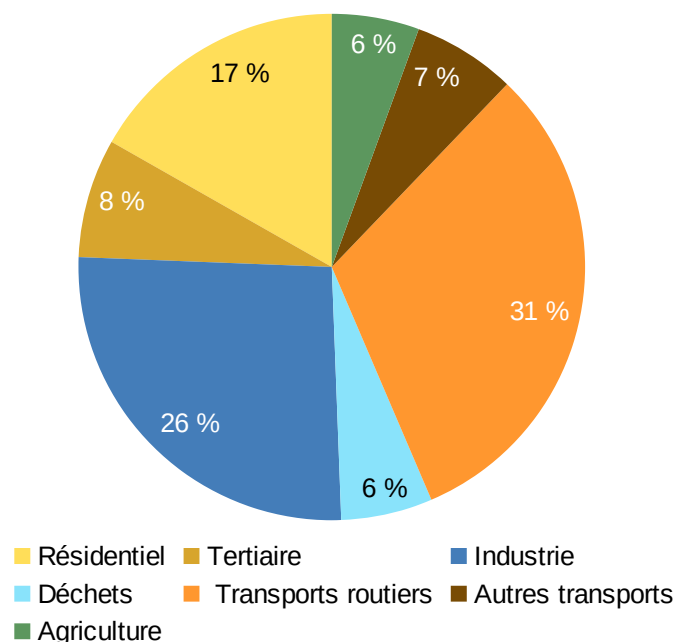
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

**Direction
 départementale
 des territoires**



Émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes (GES Scope 1 et 2)

Répartition



(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)

Les transports routiers sont les plus gros émetteurs de GES (31%) en Seine-et-Marne, suivis de l'industrie (26%) et des bâtiments (résidentiel + tertiaire 25%).

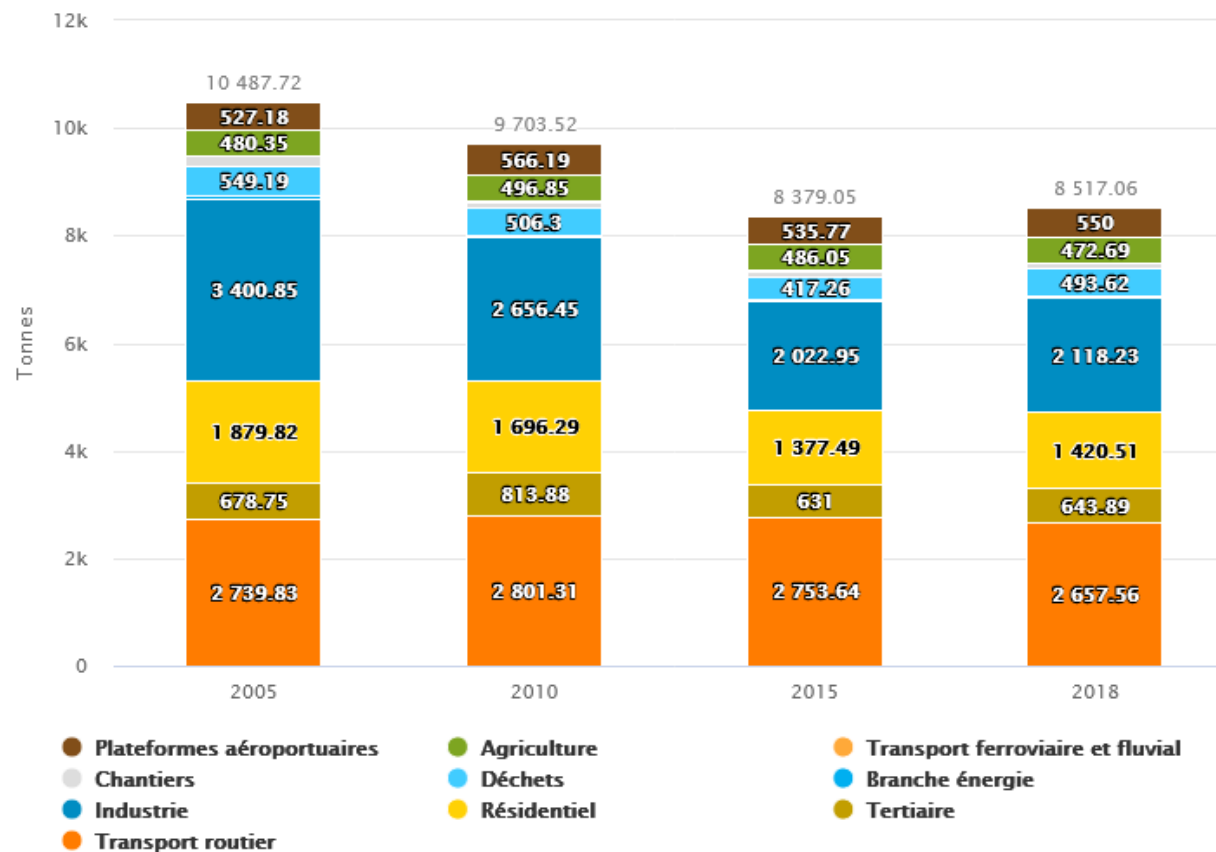
En 2018, les émissions de GES étaient de **8 517 ktCO₂eq en Seine-et-Marne** et de 41 173 ktCO₂eq en Île-de-France.

La Seine-et-Marne contribue donc à un peu moins de **21 % des émissions de GES de la région**, alors qu'elle représente 49 % de sa superficie. Mais **rapportées au nombre d'habitant**, ces émissions sont d'environ **6 tCO₂eq/hab en Seine-et-Marne**, pour **3 tCO₂eq/hab en Île-de-France**, soit près du double.

Ce chiffre s'explique notamment par les caractéristiques d'un **territoire plus rural et plus industriel** que le reste de l'agglomération parisienne, avec une **densité de population moins importante**, une plus grande **dépendance à la voiture individuelle**, un important **trafic de transit** et de nombreuses installations anciennes de **chauffage au gaz naturel et au fioul**.

Émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes (GES Scope 1 et 2)

Evolution



Highcharts.com

(source AIRPARIF <https://www.airparif.asso.fr/>)

Entre 2005 et 2018, les émissions de GES ont été réduites de 19 % en Seine-et-Marne et de 22 % en Île-de-France.

Durant cette période, les émissions des transports routiers n'ont baissé que de 3 %, alors que celles de l'industrie ont fortement baissé de 38 %. Celles des bâtiments (résidentiel + tertiaire) ont baissé de 19 %. Les autres émissions sont relativement stables.

La forte baisse des GES de l'industrie s'explique à la fois par des efforts de réduction dans les process et par le phénomène de désindustrialisation.

Consommations énergétiques

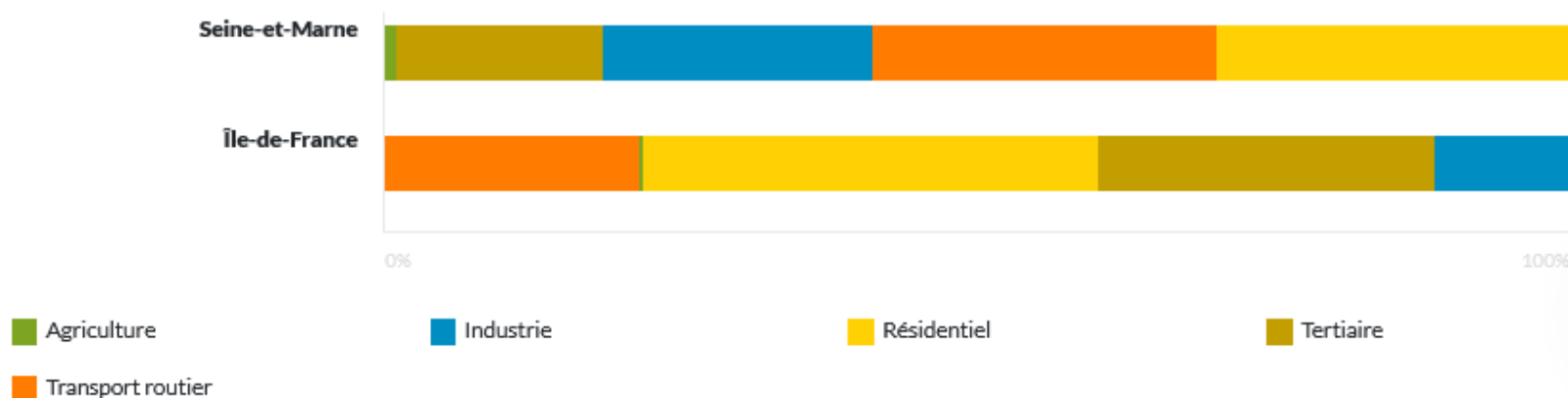
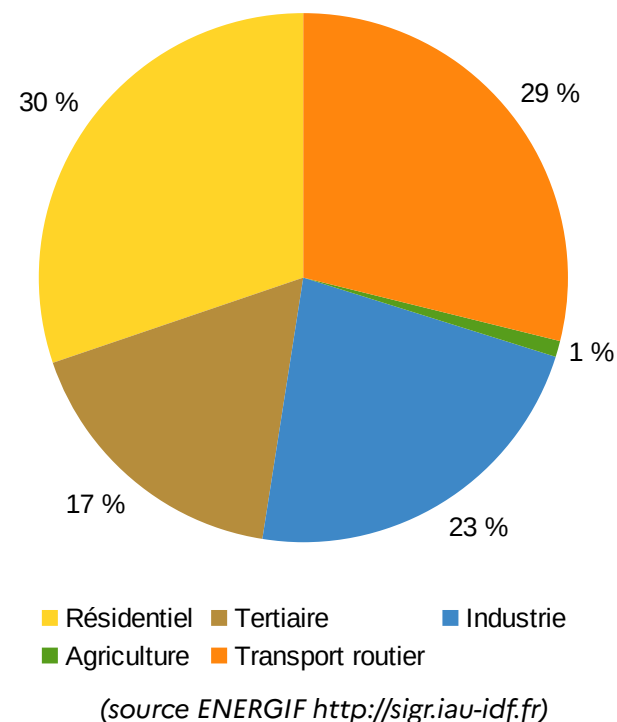
Consommations par secteur d'activité

En 2018, la consommation totale non corrigée des effets du climat était de **33 936 GWh pour la Seine-et-Marne, soit 24 MWh/hab**, et de 205 440 GWh pour l'Île-de-France, soit 17MWh/hab.

La Seine-et-Marne représente donc environ **17 % de la consommation régionale**.

Les parts des consommations de **l'industrie** et des **transports routiers** sont plus importantes en Seine-et-Marne que dans le reste de l'Île-de-France.

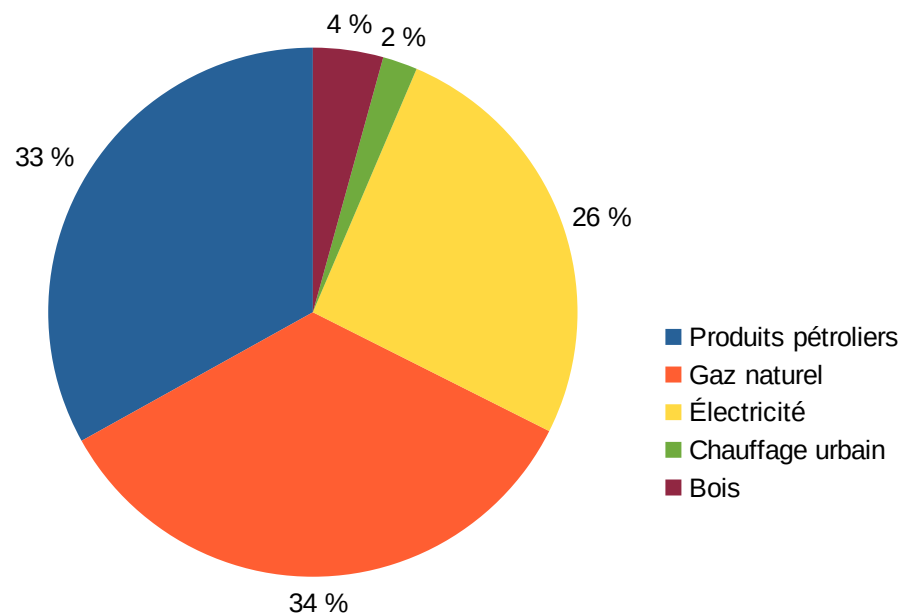
Les bâtiments (résidentiel + tertiaire) constituent près de la moitié de la consommation départementale (47,5%). Leur **rénovation énergétique** est donc un enjeu très fort.



(source AIRPARIF <https://www.airparif.asso.fr/>)

Consommations énergétiques

Consommations par type d'énergie



(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)

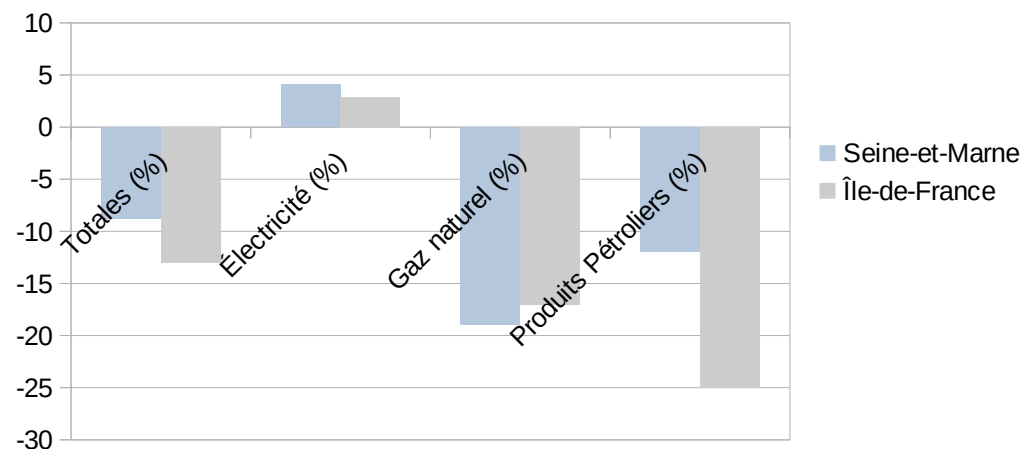
Entre 2005 et 2018, en Seine-et-Marne, la consommation de gaz naturel a baissé de 19 %, et celle de charbon et produits pétroliers de 12 %.

En revanche, la consommation d'électricité a augmenté de 4,1 %.

La consommation totale du département a moins baissé que celle de la région (8,8 % contre 13%).

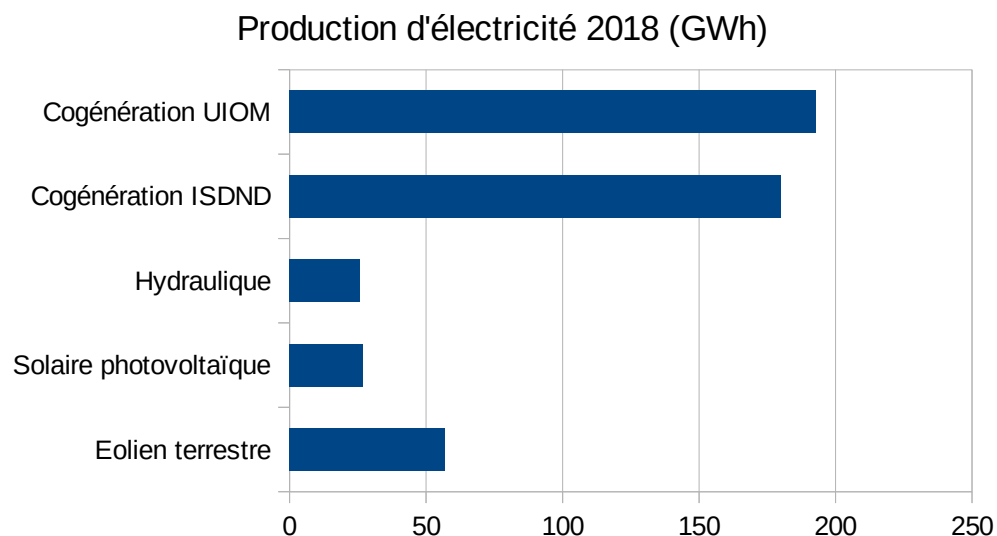
Le gaz naturel est la première énergie consommée en Seine-et-Marne (34%), légèrement devant les produits pétroliers (33%), suivi de l'électricité (26%).

Evolution 2005 - 2018 des consommations par type d'énergie

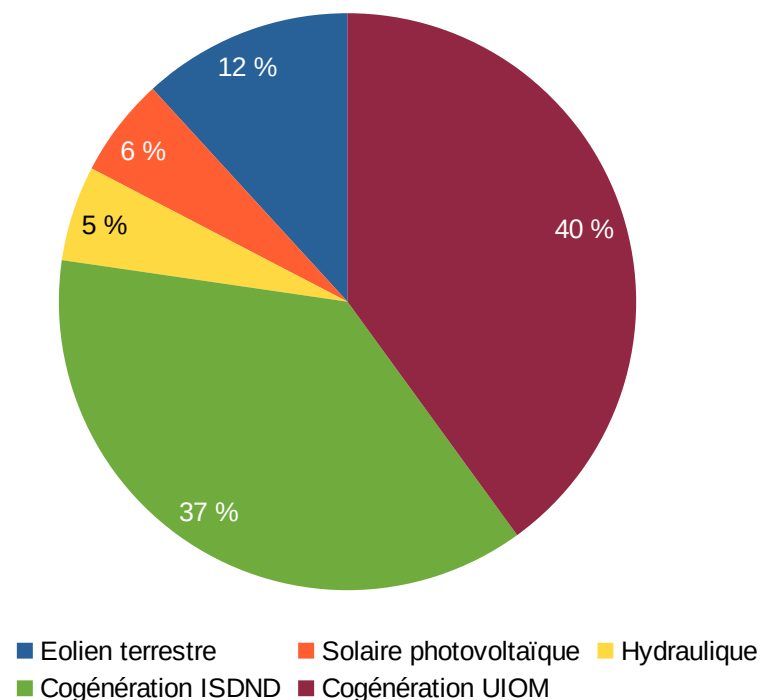


(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)

Production d'électricité



(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)



(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)

La cogénération UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) correspond à l'électricité produite à partir de la valorisation énergétique du biogaz des déchets dans les usines d'incinération.

La cogénération ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) correspond à l'électricité produite à partir de la valorisation énergétique dans les sites de stockage des déchets.

Avec 373 GWh, ces cogénérations représentaient à elles seules 77 % de la production d'électricité issue des ENR en 2018.

Production d'électricité

- L'éolien terrestre représente la deuxième source de production d'électricité issue des ENR en Seine-et-Marne (12 % en 2018).

En août 2022, 3 parcs éoliens sont en fonctionnement en Seine-et-Marne, pour un **total de 19 mâts**. Tous sont situés dans la Communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing, à l'extrême sud du département (à Arville, Mondreville, Gironville et Beaumont du Gâtinais).

Avec seulement 15 mâts **en 2018 et en 2019**, ces parcs ont produit respectivement **56,9 GWh et 83,8 GWh**.

- **En août 2022, 3 centrales solaires photovoltaïques au sol** sont en service dans le département, pour une production totale de **42,1 GWh/an**.

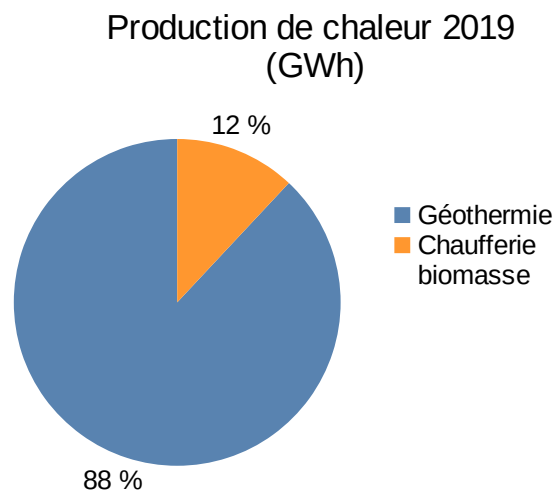
Le parc solaire photovoltaïque comprend 3 installations au sol. Elles sont situées à Sourdun (2012), Meaux (2019) et Annet-sur-Marne (2020). Elles occupent respectivement 12 ha, 16 ha et 19 ha, soit un total de **47 ha**.

Les centrales solaires photovoltaïques au sol de Meaux et d'Annet-sur-Marne font partie **des plus grandes installations de ce type en Île-de-France** et permettent, chacune, d'alimenter en électricité verte environ **10 000 personnes**.

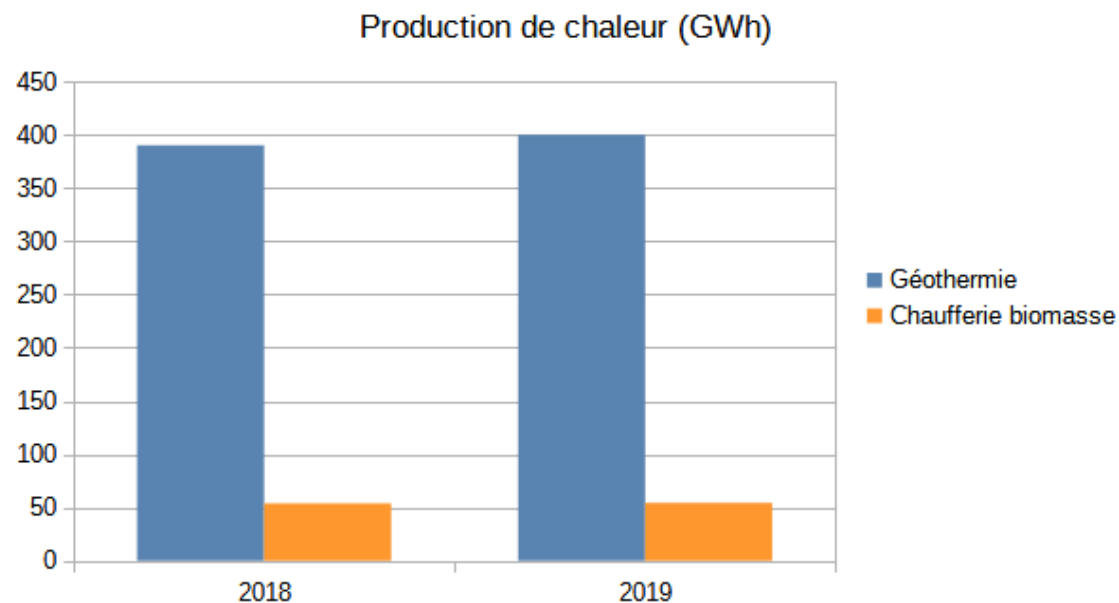
- **En août 2022, 5 centrales hydro-électriques** sont en service dans le département :
 - 4 sur la Seine (Varennnes-sur-Seine, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Thomery-Champagne-sur-Seine et Chartrettes).
 - 1 sur la Marne (Noisiel)

Elles ont produit **34,9 GWh en 2019**, contre **25,7 GWh en 2018**.

Production de chaleur



(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)



(source ENERGIF <http://sigr.iau-idf.fr>)

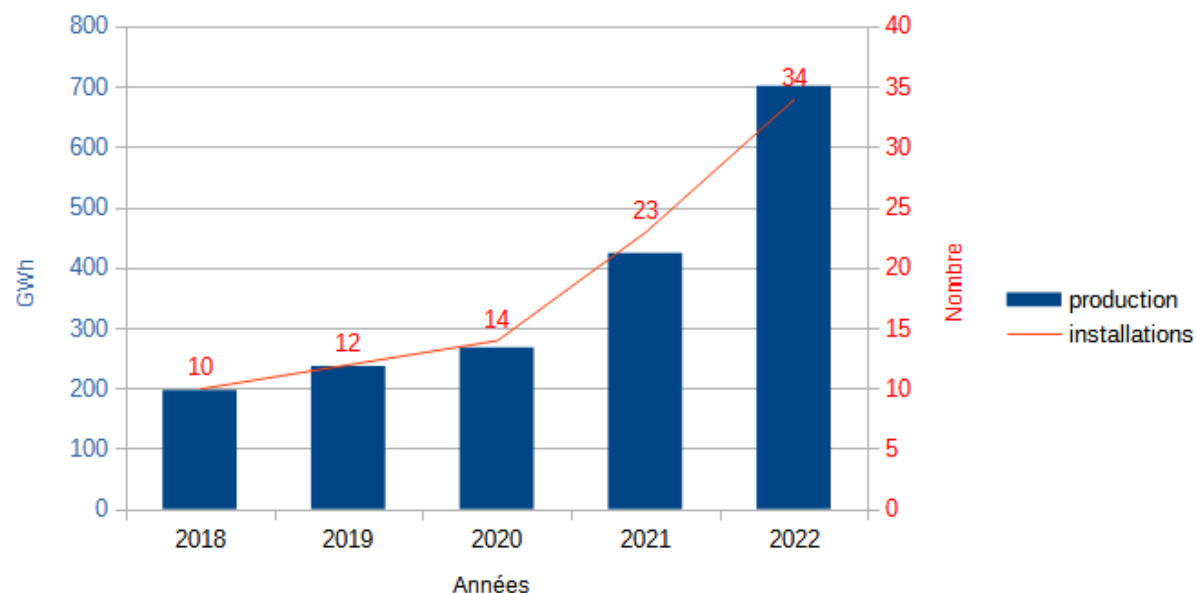
En 2019, **11 sites de géothermie profonde** (doublets), dont 4 à Meaux, ont produit **399,7 GWh** (contre 390,1 GWh en 2018).

La Seine-et-Marne possède un **potentiel géothermique important**, avec des couches présentant des températures supérieures à 70°C. Ce type de réseau de chaleur est particulièrement adapté en zone urbaine dense (frange ouest du département).

En 2019, **25 chaufferies biomasse** (bois énergie) ont produit **54,4 GWh**, contre 54,1 GWh pour 24 chaufferies en 2018.

Production de gaz (injection de biométhane)

En août 2022, **34 unités de méthanisation** sont en service dans le département, portant la production seine-et-marnaise de biogaz à environ **700 GWh/an**, ce qui équivaut à la consommation en gaz de **116 000 logements** ou de **2 720 bus**. Ces unités de méthanisation **injectent du biométhane** dans le réseau GRDF et GRTgaz.



(données DDT 77)

Avec 335 000 ha (soit **56 %** de son territoire) affectés à **l'agriculture**, la Seine-et-Marne se singularise en Île-de-France par le poids de ce secteur.

La Seine-et-Marne est le **premier département producteur de biométhane en France**. Le nombre de méthaniseurs en fonctionnement y a plus que doublé depuis 2018.

Département avec une forte dynamique de développement d'unités de méthanisation agricole, **2 rebours** (« compresseurs intelligents ») ont été installés à Mareuil-lès-Meaux et à Marchémoret. Ces rebours permettent **d'absorber toute l'année la production des unités environnantes** en comprimant le biométhane excédentaire pour le refouler vers des zones de plus forte consommation ou vers un centre de stockage souterrain.

Engagement politique pour le développement de la méthanisation dans le département, la **Charte CapMétha77** a été signée en juin 2020 par les acteurs territoriaux et de la filière (État, Département, Région, Chambre d'agriculture, ADEME, Union des maires et présidents d'EPCI, Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, GRDF, GRTgaz). Ce cadre fédérateur porte l'objectif de **couvrir 75 % des besoins résidentiels seine-et-marnais en gaz d'ici 2030 (2,5 TWh/an en 2030, soit 50 % de l'objectif régional)**, avec un gaz 100 % renouvelable produit localement.